



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bar-le-Duc, le 18/11/2022

La Préfète,

à

Mesdames, Messieurs les maires,

Objet : Opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État en Meuse

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales. La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. **Par cette opération, il s'agira pour les particuliers soit d'abandonner leurs armes, soit de les enregistrer administrativement s'ils souhaitent les conserver.**

Dans le département de la Meuse, plusieurs sites de collecte et d'enregistrement seront mis en place, du 25 novembre au 2 décembre de 9h00 à 17h00 :

- **Arrondissement de Bar-le-Duc :**
Cité Administrative - 24 avenue du 94ème régiment d'Infanterie - 55013 Bar-le-Duc
- **Arrondissement de Commercy :**
Compagnie de Gendarmerie de Commercy - Rue de la Pocherie - 55200 Commercy
- **Arrondissement de Verdun :**
Compagnie de Gendarmerie de Verdun - Quartier Bayard - 55100 Verdun

Je vous prie de bien vouloir relayer l'information auprès de vos administrés notamment en diffusant l'affiche et le communiqué de presse ci-joints.

Pour le Préfet et par délégation,

le Directeur de Cabinet

Bernard Burckel